

SMRR



**PÉRIMÈTRE**

**Un nouveau document d'urbanisme**

P. 2

**CONSULTATION**

**Retour sur l'enquête publique**

P. 3

# le dauphiné

## Scot Rives du Rhône

# Un territoire cohérent, des projets partagés



Renaud Vezin

**HABITAT**

**On ne construira plus comme avant**

P. 4



**PATRIMOINE**

**Préserver le territoire de la côtère du Rhône**

P. 5



SMRR

**BIODIVERSITÉ**

**Le Scot, protecteur par nature**

P. 6



Ile du Beurre RS

**L'AVENIR**

**Cap au Sud !**

P. 8



DR

**Patrick Gagnaire**Président du syndicat mixte  
des Rives du Rhône

DL Josset

**Le Scot des Rives du Rhône est approuvé !**

Nous avons franchi une étape majeure avec l'approbation de notre Scot le 30 mars dernier.

Après plusieurs années d'élaboration et de nombreux débats, le Scot des rives du Rhône s'est continuellement enrichi pour nous offrir aujourd'hui une vision ambitieuse du développement de notre territoire à l'horizon 2030. L'élaboration de ce document aura nécessité un travail de concertation important. Le temps reste un allié essentiel du Scot : ces 6 années nous ont permis de faire mûrir notre projet et de disposer d'un document partagé par le plus grand nombre.

Nous entrons désormais dans la phase de mise en œuvre du Scot. Ce travail va s'inscrire dans la continuité des missions déjà engagées par le syndicat mixte, puisque nous travaillons depuis plusieurs années à la traduction de ses orientations.

Par ailleurs, nous gardons étroitement à l'esprit le projet d'extension de notre Scot vers le Nord Drôme et le Bassin d'Annonay, qui devrait entraîner prochainement une modification du périmètre et le lancement de nouvelles études pour la révision du Scot.

**Les grandes étapes****28 décembre 2001**

Création du Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour porter le projet de Scot.

**9 octobre 2003**

Lancement de la révision du Scot. Définition des modalités de la concertation.

**2005 – 2006**

Réalisation du diagnostic.

**2006 – 2007**

Élaboration du Padd (Projet d'aménagement et de développement durable).

**2007 – 2010**

Élaboration du Dog (Document d'orientations générales).

**14 décembre 2010**

Arrêt du Scot des Rives du Rhône.

**1<sup>er</sup> trimestre 2011**

Consultation des personnes publiques associées

**Mai/Juin 2011**

Enquête publique.

**Octobre 2011/Mars 2012**

Modifications et finalisation du Scot suite à la remise du rapport d'enquête

**30 Mars 2012**

Approbation du Scot.

# Un nouveau document d'urbanisme



Le Conseil syndical du 30 mars au cours duquel les élus ont approuvé le Scot. SMRR

Le Scot des Rives du Rhône s'inscrit dans un nouveau périmètre, différent des limites administratives connues que sont celles du département, de la communauté de communes ou de l'agglomération, formant une nouvelle entité et un nou-

vel outil de cohérence des politiques publiques.

Le périmètre du Scot correspond à un territoire de projets, choisi par les collectivités pour analyser, prévoir, établir et suivre leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement. Au-

delà de ces domaines de compétence, le Scot des Rives du Rhône symbolise l'émergence d'un nouveau territoire bénéficiant d'une localisation stratégique, à proximité de l'agglomération lyonnaise, à la rencontre de cinq départements.

## Le Scot, c'est quoi ?

Le Scot est un document d'aménagement du territoire à long terme. Il détermine à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes, un projet visant à mettre en cohérence l'ensemble de leurs politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, tout en préservant et valorisant l'environnement.

**Un Scot, trois documents**

Le Scot se compose de trois documents : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (Padd), le document d'orientations générales (Dog).

Le rapport de présentation expose le diagnostic, présente l'analyse de l'état initial de l'environnement, expose les choix retenus pour établir le Padd et le Dog. Il évalue également les incidences du projet sur l'environnement.

Le Padd fixe les objectifs des politiques d'urbanisme. C'est le document « pivot » du Scot : le projet.

Le Dog rassemble les prescriptions permettant la mise en œuvre du projet politique. Il précise les orientations générales d'aménagement et les mesures propres à assurer la cohérence des politiques publiques. Il est la seule pièce du Scot qui s'impose aux documents d'urbanisme des collectivités.

## Le périmètre



## UN PROJET PARTAGÉ AVEC LA POPULATION

## INTERVIEW

## Retour sur l'année 2011

**L'année 2011 restera sans doute dans l'histoire du Scot comme la plus vivante. Fondé sur des choix et objectifs liés à la croissance et au développement durable, le Scot a nécessité plus de 10 ans de travail. Aujourd'hui finalisé, ce projet a donné lieu à une ultime phase de concertation avant son approbation.**

Au cours du premier trimestre 2011, les personnes publiques associées à l'élaboration du Scot ont été sollicitées, afin de faire part de leurs remarques. Une participation active de ces partenaires puisque 95 avis ont été reçus.

Sur les 80 communes concernées, 36 ont émis un avis favorable et 12 un avis défavorable.

Les cinq intercommunalités membres du Scot ont aussi fait parvenir des avis favorables, et sur les 42 personnes publiques associées ayant formulé un avis (État, Région, Départements, chambres consulaires, intercommunalités et communes voisines...), seules deux n'ont pas donné un avis favorable au projet.

C'est donc une adhésion globale qui



Les habitants ont été associés tout au long du projet. Ici dans le cadre d'une réunion publique à Saint-Maurice L'Exil le 28 septembre 2010. SMRR

a été constatée durant cette phase. Conformément au code de l'urbanisme, la consultation des 170 000 habitants s'est quant à elle déroulée du 16 mai au 24 juin 2011 au travers d'une enquête publique. Plus de 200 remarques ont été émises durant cette période, mais 40 des 86 registres déposés dans les mairies et intercommunalités sont restés vierges, montrant un faible intérêt de la population, et portant ainsi le taux de participation à 2/1000 habitants.

### Des remarques constructives

Suite à cette consultation, la commission d'enquête a émis un avis favorable sur le projet de Scot, assorti de cinq réserves et 12 recom-

mandations. Quant aux aspects positifs, la volonté de rééquilibrage et de maîtrise du territoire tant dans ses aspects économiques, que commerciaux, ou environnementaux a été mise en lumière. Certains points ont été relevés par la commission comme restant à clarifier : prise en compte des nuisances dans la vallée du Rhône, projets routiers, densification de l'habitat dans certaines zones, rôle des villas et hameaux sur le territoire. Le conseil syndical a pris position sur les réponses à apporter à ces remarques et un important travail a été réalisé pour finaliser le projet de Scot à la suite de cette période de consultation.

## L'enquête publique, en pratique

### Le Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône a été approuvé le 30 mars dernier.

Il a fait l'objet d'une large période de consultation auprès des personnes publiques associées à son élaboration, mais aussi auprès des résidents de ce territoire par le biais d'une enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 16 mai au 24 juin 2011. 16 permanences ont été organisées sur 15 communes.

Une enquête publique est une procédure d'information et de consultation. Elle vise à recueillir les remarques de la population sur un projet d'aménagement. Toute personne intéressée peut consulter l'ensemble des documents concernant le projet et faire part de ses remarques ou observa-

tions. Dans un but de transparence, cette mission a été menée par une commission de cinq commissaires enquêteurs, indépendants et qualifiés. La commission a été désignée par le président du Tribunal Administratif de Grenoble. Elle a conduit la démarche en veillant à ce que la population soit bien informée. Elle a rédigé par la suite un rapport pour faire part des observations du public et des suggestions recueillies, notamment dans les registres d'enquête.

Durant cette consultation, la commission d'enquête a reçu 24 remarques orales et 188 observations écrites. Celles-ci ont été entendues et ont permis de faire évoluer le document en prenant en compte l'avis de la population.

### Georges Bonnard

Maire de Pélussin et conseiller général de la Loire

« On constate que lors des enquêtes publiques, les gens ne sont pas très intéressés, mis à part certains « noyaux durs » tels que les associations, qui se mobilisent. La mairie de Pélussin a été lieu d'enquête concernant le Scot, mais cela n'a pas déplacé les foules, alors que ce document d'urbanisme est très fort. Cela donne l'impression que ce document fait l'unanimité. Nous sommes actuellement en train de réviser le PLU de la commune, en appliquant les règles du Scot, et les gens commencent à réaliser qu'il existe un impact direct, que tout ceci est concret. Ma commune n'est pas excessivement impactée par les préconisations de ce document sauf au niveau de la densité, et les gens ne comprennent pas ce qui se passe. Ils ont du mal à se projeter dans les 20, 25 ans à venir, et à comprendre qu'il est impossible de continuer ainsi. »



DR

### Thérèse Corompt

Maire de Condrieu et conseillère régionale

« Nous avons vraiment voulu jouer le jeu de l'information vis-à-vis de la population : il y a bien sûr eu les annonces légales informant de la tenue de l'enquête, mais aussi une exposition expliquant tout le processus d'élaboration du Scot. Celle-ci a été annoncée dans notre lettre municipale. Malgré tout, nous n'avons eu que très peu de participation durant cette consultation, et très peu de visites lors de l'exposition. Nous avons, de plus, eu deux enquêtes publiques en même temps : celle concernant le Scot, et celle concernant la charte du Parc du Pilat. Cela faisait peut-être beaucoup à la fois. Je crois que le Scot reste très théorique, et que les gens ne s'y intéressent que lorsqu'ils y sont concrètement confrontés. À ce moment-là, ils posent beaucoup de questions, mais il est trop tard. Je me suis beaucoup interrogée sur les moyens qui permettraient de les intéresser... J'aurais aimé que les gens viennent parler de ce sujet avec nous. »



DR

## INTERVIEW

### Nadine Troncia

Maire de Clonas-sur-Varèze

« Le dossier concernant l'enquête publique se trouvait au siège de la communauté de communes ainsi que dans notre mairie. Il était accompagné d'un registre sur lequel les habitants pouvaient inscrire leurs remarques. Celui-ci est malheureusement resté vierge. Nous avions pourtant invité la population à consulter ces documents à de nombreuses reprises... Il est important de comprendre comment le Scot va impacter notre Plan Local d'Urbanisme, mais le sujet est



DR

complexe, et les gens ne réalisent pas qu'il va se répercuter sur leur vie quotidienne : l'habitat, les transports... Lors des réunions concernant la révision de notre PLU, les gens ne se sont pas plus mobilisés. Je conçois que le sujet soit complexe, mais la population est concernée au premier chef, surtout par des sujets tels que l'habitat, car le Scot modifie totalement notre vision de celui-ci, et nos modes de constructions. »

**Agnès Reboux**

Vice-présidente du Syndicat mixte des rives du Rhône et maire de Luzinay

« Nous avons mis en place un projet de lotissement dans l'esprit du Scot, avec une mixité des logements. Cela a permis de tester les



ViennAgglo

réactions des habitants et des constructeurs. Nous avons choisi de créer un ensemble fait de lots différents : des maisons jumelées avec de petits terrains, des maisons avec des terrains plus grands, et des logements sociaux. Nous avons été très surpris car les maisons avec les plus petits terrains ont été vendues en seulement deux jours... Cela prouve qu'il y a une demande et que nous allons dans le bon sens. Ces biens correspondent aux capacités budgétaires des primo-accédants, mais aussi des jeunes couples ou des familles monoparentales. D'autres n'ont pas forcément envie de s'occuper d'une maison avec un grand jardin... L'enjeu est désormais de repenser les modèles d'habitations pour créer le plus d'intimité possible. Les professionnels de la construction doivent s'adapter à cela. Densité ne veut pas dire « mal vivre », il faut juste faire l'effort de bien penser les projets dès le début, construire autrement, intelligemment. La densité est essentielle pour préserver le foncier, mais il ne faut pas faire n'importe quoi et trouver des idées pour que les gens se sentent bien, se sentent chez eux. Je pense aux petites maisons anglaises, qui sont collées, mais dont les petits jardins à l'avant et à l'arrière offrent une vraie intimité. »

## On ne construira plus comme avant

**Avec une perspective de croissance démographique prévoyant d'accueillir près de 40 000 nouveaux habitants d'ici 2030, et le constat d'une consommation foncière effrénée (2 mètres carrés de foncier urbanisé chaque minute), le Scot a posé de nouvelles règles notamment en matière d'habitat. Celles-ci permettront de faire face à ces évolutions en les accompagnant au travers de politiques cohérentes, prenant en compte les besoins de chacun.**

Le Scot étant désormais approuvé, les documents d'urbanisme locaux, principalement les PLU et PLH (Plans Locaux d'Urbanisme et

Programmes Locaux de l'Habitat), ont l'obligation d'être compatibles avec celui-ci (lire par ailleurs dans cette page). Afin de satisfaire les besoins actuels et futurs en matière de logement, tout en préservant les ressources foncières, le Scot préconise une densification de l'ordre de 20 à 40 logements par hectare selon les communes. Une démarche qui permettra de réinvestir le tissu urbain par réhabilitation ou renouvellement, par la création de nouvelles formes urbaines rapprochant habitat, emploi, commerces et services, tout en prenant en compte les besoins de la population. En effet, le Scot met en lumière l'importance d'agir pour une diversification de l'offre de loge-

ments, ¾ des constructions réalisées entre 2000 et 2009 étant des maisons individuelles. Désormais, les besoins liés aux évolutions des modes de cohabitations seront pris en compte : des logements adaptés au handicap, aux personnes âgées, ou répondant à certaines nécessités telles que celles des familles monoparentales, des étudiants, ou des jeunes actifs seront intégrés aux nouveaux programmes. Une nouvelle forme d'habitat privilégiant mixité et accessibilité, tout en réduisant les dépenses énergétiques et l'impact sur le milieu naturel. Ces objectifs seront mis en œuvre par l'intermédiaire des documents d'urbanisme locaux et intercommunaux.



STOPPER L'ÉPARILLEMENT DES CONSTRUCTIONS



CONSTRUIRE AU PLUS PRÈS DES BOURGS ET NE PAS ÉTENDRE LES HAMEAUX

### ZOOM SUR...

#### Les documents d'urbanisme à l'échelle locale

Le Scot s'impose aux documents d'urbanisme locaux. Ces derniers doivent respecter ses orientations, on appelle cela la compatibilité. Si ce n'est pas le cas, leur révision est nécessaire. À l'échelle communale il s'agit des PLU (Plan Local d'Urbanisme), ou parfois des Plans d'Occupation des Sols (POS) pour les documents les plus anciens.

Ces documents déterminent le projet communal et les règles d'utilisation des sols qui en découlent. Les communes les plus petites peuvent aussi faire le choix d'élaborer une simple carte communale. D'autres documents d'urbanisme thématiques (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local d'Habitat) sont élaborés à l'échelle des intercommunalités et doivent aussi décliner les objectifs du Scot.

## Renforcer le bourg

**Monsieur Delaplatte, Vice-Président du Syndicat mixte des rives du Rhône et Maire de Champagne**

« En 2001, nous n'avions aucun document d'urbanisme sur la commune. Nous avons donc décidé de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme qui contient un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, c'est-à-dire un projet politique. Notre volonté a été de préserver le cadre de vie, l'agriculture, tout en continuant à développer la commune. Nous avons eu l'opportunité d'acheter une parcelle de 6 400 mètres carrés en centre village, et nous avons alors mené un projet dans l'esprit du Scot, qui est tout à fait louable. En effet, l'économie de foncier et le fait



CCRV

de construire autrement est devenu une obligation. Il a fallu faire un travail pédagogique car habituellement nous avons environ trois permis de construire par an, et certains ont craint l'aspect social. Aujourd'hui nous avons créé une crèche, un restaurant-bar, quinze logements en locatif, et une place publique. L'école est à proximité et un projet de logements dédiés aux personnes âgées est en cours afin de créer une mixité intergénérationnelle. Lors de la naissance de ce projet beaucoup de jeunes du village, de femmes seules, et d'employés qui souhaitaient se rapprocher de leurs emplois se sont montrés intéressés. Beaucoup souhaitent acheter ces « appartements à la campagne », cela m'a beaucoup étonné. L'essentiel aujourd'hui est de savoir créer des logements viables et agréables, se détacher du modèle unique de la maison individuelle. Mais il ne faut pas construire des choses dans lesquelles on ne vivrait pas nous-mêmes ! Le Scot doit être intelligent et s'adapter en fonction de ce qui est possible, et surtout ne pas tomber dans le copier-coller qui serait une erreur. »

LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE

# Parce qu'elles le valent bien...

**Sous la pression foncière, le patrimoine naturel et paysagé des communes de la côtère du Rhône s'est dégradé. L'objectif est de le préserver.**

Le syndicat mixte des Rives du Rhône a élaboré son Scot sur un secteur très étendu de près de 1000 km<sup>2</sup>. Il partage un territoire commun avec le Parc Naturel Régional du Pilat sur les intercommunalités du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu. S'agissant du même périmètre géographique, le syndicat mixte et le Parc ont tous deux inscrit dans leurs documents l'enjeu d'une étude approfondie sur les communes de la côtère. Ces dernières sont sujettes à de fortes pressions foncières, qui ont largement contribué à dégrader les paysages et le fonctionnement écologique de ce secteur. L'objectif est donc désormais de préserver et de valoriser ces espaces sensibles, offrant de superbes panoramas.

**Une étude pour mieux cerner les enjeux**

Afin de mieux comprendre les problématiques et les enjeux de la côtère Rhodanienne, une étude urbaine et paysagère a été lancée début 2012. Celle-ci s'achèvera en 2013. Elle permettra de mettre en valeur les plus-values paysagères, les terroirs agricoles, les sensibilités environnementales des communes concernées. Une analyse approfondie du tissu urbain sera également réalisée afin d'estimer le nombre de logements constructibles par densification, épargnant ainsi le foncier disponible. L'objectif final de cette étude est de déterminer de façon claire, et à long terme, les espaces à préserver.



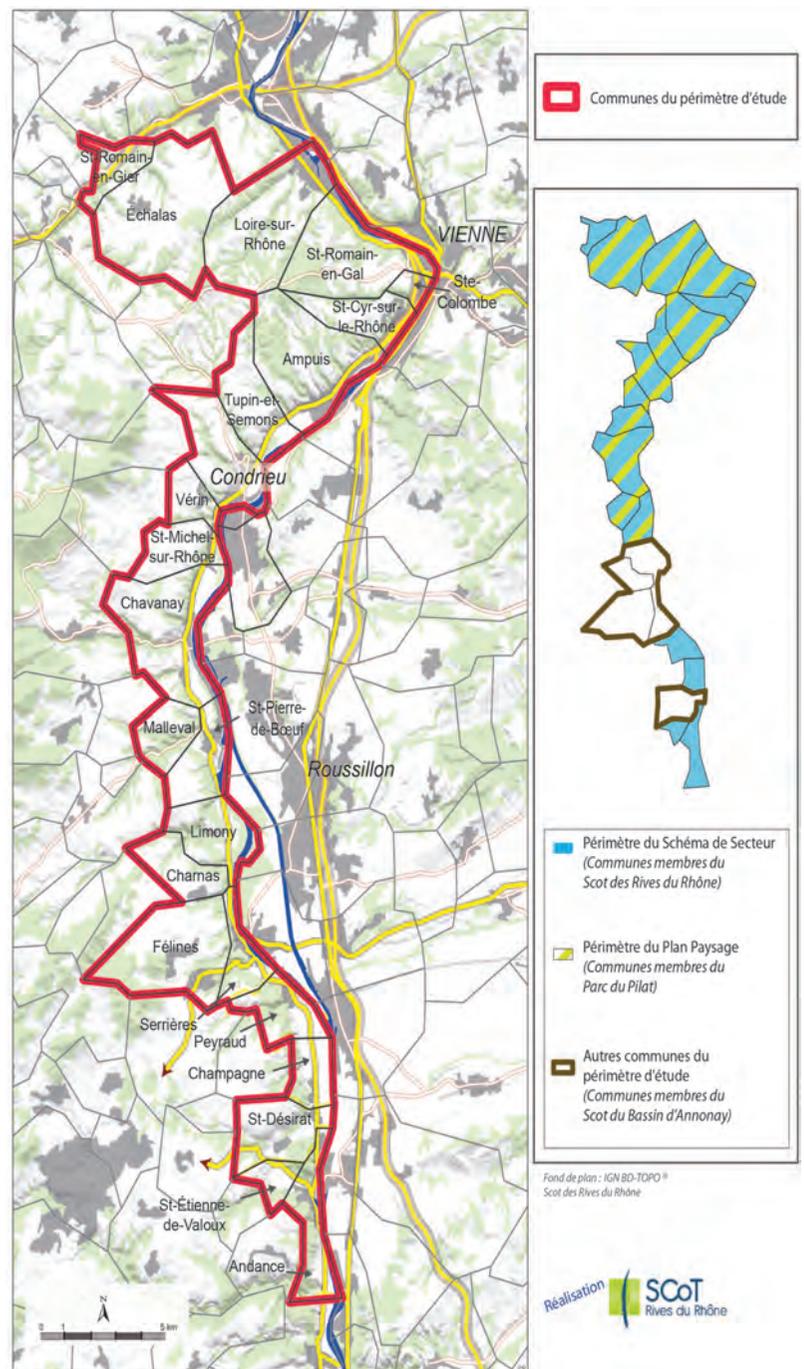
SMRR

**Un schéma de secteur pour protéger ce territoire fragile**

Ce travail se formalisera de façon réglementaire au travers d'un schéma de secteur. Il permettra d'aller à une échelle plus fine que celle du Scot et de mieux identifier les secteurs fragiles. Ce document, comme le Scot, s'imposera aux documents d'urbanisme locaux.

Ce dispositif sera complété par un « Plan paysage » mis en place par le Parc naturel régional du Pilat. Il assurera la protection des paysages par le biais de recommandations à destinations des élus et habitants, ainsi qu'au travers d'un programme d'actions.

Le périmètre d'étude a également été étendu à 5 communes du Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay dans la perspective du rapprochement avec le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.



## Sortir des sentiers battus... pour mieux vous associer

**Échange direct**

Les 22 et 23 septembre, une "balade-spectacle-paysage" a été organisée en partenariat entre le Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay et le SOAR (scène ouverte des arts de la rue, Boulieu-lès-Annonay) : une promenade d'un peu plus d'une heure, à Saint-Désirat, commune ardéchoise des cotéaux du Rhône, avec, sur le parcours, des interventions de comédiens et danseurs sur des textes du paysagiste Gilles Clément, afin de donner à voir le paysage autrement. Le but était de s'appuyer sur

cette proposition artistique pour recueillir les réactions des participants et leur regard sur les paysages, par des questionnaires, mais aussi et surtout par des rencontres élus-habitants sous une forme conviviale et toute simple : un échange direct entre les participants et les élus durant la balade.



Fond de plan : IGN BD-TOPO © Scot des Rives du Rhône

## INTERVIEW

**Nicolas Souvignet,**  
Association Gère Vivante



DR

Notre association fait en sorte de s'impliquer dans le débat public environnemental et de faire valoir nos connaissances à tous les niveaux, qu'il s'agisse du Scot, des PLU, du Conseil Général. Notre but est de connaître et de faire connaître l'environnement afin de préserver et protéger la nature. La démarche entreprise avec le Scot nous a permis de réaliser des inventaires, et ainsi d'améliorer notre perception de la situation environnementale. Nous nous sommes investis dès le début en participant au diagnostic, à la construction du cahier des charges et de certains règlements, puis en nous impliquant dans le réseau de veille écologique. Ce dispositif nous a permis de rencontrer les différentes structures y prenant part, et ainsi, de mener des projets communs avec des priorités telles que la connaissance des zones humides et des amphibiens. Un autre objectif est la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité, afin d'évaluer l'impact des préconisations du Scot sur celle-ci. Il impactera forcément les choses dans la mesure où, pour la première fois, tous les acteurs de ce territoire devront travailler ensemble, de façon stratégique, et dans l'intérêt de chacun. Il faudra réfléchir autrement, c'est cela qui est intéressant. »

## ZOOM SUR...

## Le réseau de veille

Le réseau de veille écologique met en lien différents acteurs environnementaux, afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Scot des Rives du Rhône. Il se compose dans son format opérationnel des structures suivantes :

- Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre
- Association des amis de l'île de la Platière - Gère Vivante
- Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA) et de ses délégations départementales, les Ligues pour la Protection des Oiseaux en Rhône, Ardèche, Isère, Loire et Drôme.
- Conservatoire régional des espaces naturels
- Syndicat mixte Rhône PLURIEL
- Parc Naturel Régional du Pilat.

## BIODIVERSITÉ

## Le Scot, protecteur par nature



Mathieu Lagarde



CLJ

**La loi Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II, clarifie la responsabilité des Scot quant à la préservation de la biodiversité. Un nouveau rôle, et une démarche innovante.**

Face au déclin de la biodiversité, l'obligation de préservation des espaces naturels et agricoles est inscrite au code de l'urbanisme. Les Scot, outils d'aménagement du territoire, en constituent un levier d'action essentiel.

Les Scot imposent des règles permettant d'arbitrer les concurrences entre habitat, économie, agriculture et environnement. En encadrant et orientant les activités humaines, principal facteur d'affaiblissement des espèces animales et végétales,



île du Beurre ACQ



île du Beurre RS



CCPR



CLJ



île du Beurre GG

L'ambition n'est pas seulement d'assurer le maintien de la biodiversité, mais d'œuvrer à son développement pour une plus grande abondance et diversité des espèces et des milieux.

les Scot sont en mesure d'agir pour la sauvegarde de la biodiversité.

Afin d'évaluer les impacts du projet de Scot à moyen terme, les élus des Rives du Rhône ont souhaité établir un inventaire de la biodiversité du territoire. Pour cela ils ont choisi de s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux, en se fixant pour objectif une « biodiversité positive » à l'horizon 2030.

Ce travail de coopération entre structures a donné naissance à un véritable « réseau de veille écologique », qui associe entre autres des associations locales, des institutions

environnementales ou encore des gestionnaires de sites remarquables. L'idée est avant tout de mutualiser les connaissances et de construire ensemble une action cohérente. Cette démarche a donné lieu à la signature d'une charte début 2012, afin de fixer des principes et des actions communes pour un suivi et une évolution positive de la biodiversité. A titre d'exemple ont été réalisées des écoutes des oiseaux communs, un inventaire des petites zones humides et un livret pédagogique sur la biodiversité est en cours de production.

## La rubrique SPIPOLL du Scot

## Le rôle essentiel des insectes

Ce nom étrange ne vous évoque rien ? Il s'agit tout simplement de l'acronyme désignant le Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs. Ce projet participatif a pour but d'obtenir des données quantitatives sur les insectes pollinisateurs en mesurant leur diversité, et les variations de celle-ci sur l'ensemble du territoire national. Initié par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'office pour les insectes et leur environnement, le Spipoll est un projet labellisé Biodiversité 2010, entrepris avec le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Pourquoi observer et suivre l'évolution de ces insectes ? Parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la pollini-

sation, c'est-à-dire la reproduction des espèces végétales et florales. L'observation des insectes permet de recueillir de multiples informations sur la qualité de l'environnement, de leur habitat, et sur le fonctionnement des écosystèmes. Ils sont donc un enjeu majeur de la biodiversité. Pour participer, il suffit de posséder un appareil photo numérique, et de s'inscrire sur le site [www.spipoll.org](http://www.spipoll.org). Ne reste ensuite qu'à photographier les insectes en train de butiner. Comme quoi participer à une étude peut aussi être amusant et instructif, puisque des clés « Flore » et « Insectes » vous permettent ensuite d'identifier les sujets de vos clichés. De quoi constituer une véritable galerie de la biodiversité !

VERS DE NOUVELLES COOPÉRATIONS

INTERVIEWS

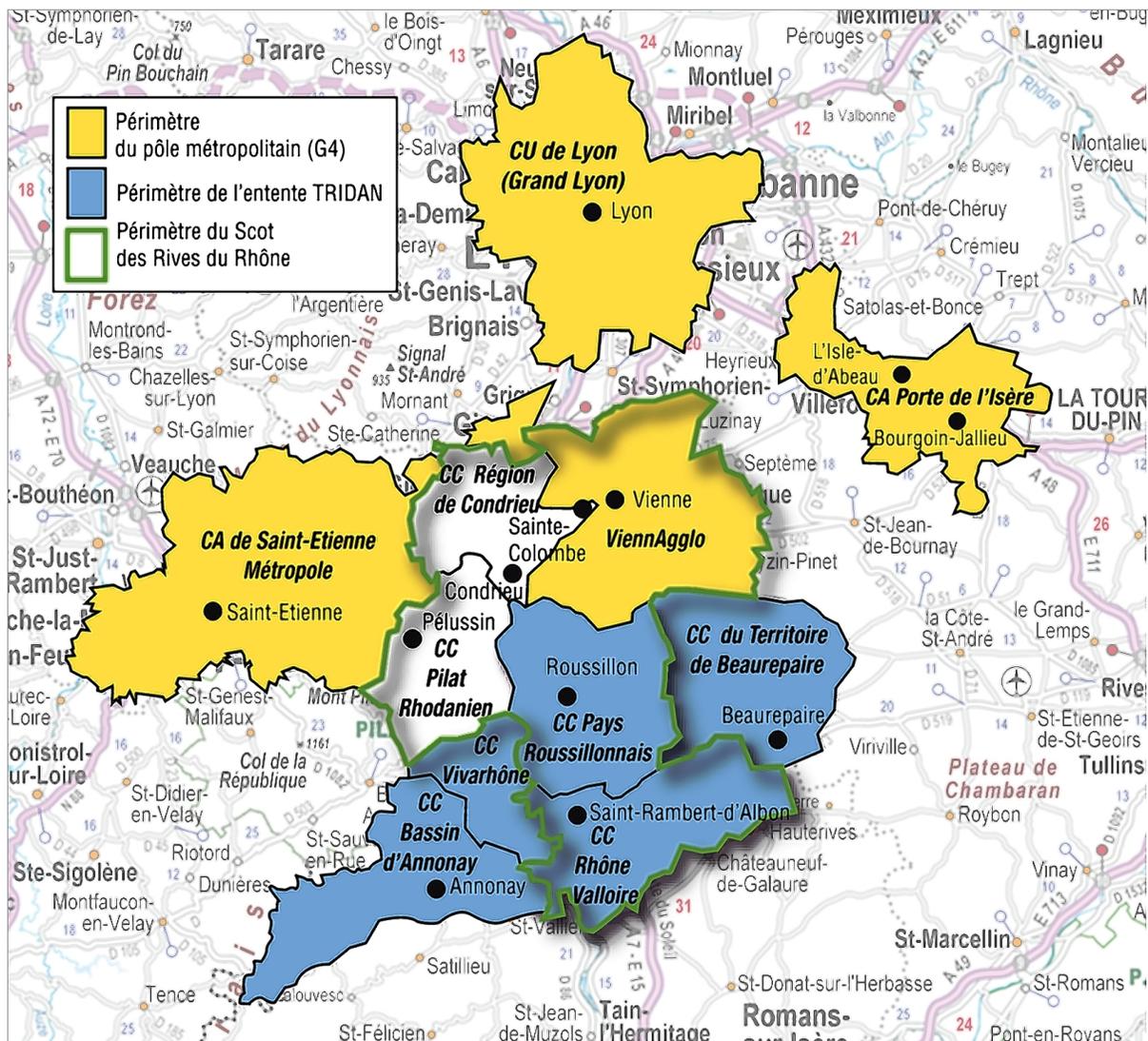
Travailler ensemble, mutualiser les ressources et les moyens pour répondre aux enjeux de demain. Telles sont les ambitions des coopérations nouvelles qui se dessinent sur le territoire du Scot des Rives du Rhône.

# Zoom sur le Nord

« ViennAgglo a rejoint en 2010 une démarche de coopération innovante engagée depuis 2009 par Saint-Etienne Métropole, le Grand Lyon et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI). Les collectivités souhaitent assurer le développement durable, ainsi que le rayonnement et l'attractivité du terri-

toire métropolitain. Cette démarche partenariale s'est concrétisée par la création d'un « pôle métropolitain » le 16 avril 2012. Les acteurs de cette nouvelle instance territoriale de près de 2 millions d'habitants porteront, au profit des habitants, des actions concrètes dans les domaines de l'économie (entreprises innovantes/

formations supérieures), de la culture (valorisation des grands événements comme Jazz à Vienne, la biennale de la Danse...), de l'aménagement (préservation des espaces agricoles péri-urbains) et des transports (création d'un syndicat mixte de transports et d'une tarification multimodale zonale). »



# Zoom sur le Sud

Depuis janvier 2012, l'espace TRIDAN (Trans Rhodanienne Isère Drôme Ardèche Nord), regroupe les communautés de communes du Pays roussillonnais, du bassin d'Annonay, Vivarhône, Rhône Valloire, et du territoire de Beaurepaire. À l'origine de cette démarche, la volonté des cinq intercommunalités de tra-

vailler ensemble sur leurs atouts et leurs complémentarités. Également, le souhait de mettre en place des projets communs pour assurer un développement optimum de ce territoire, souffrant d'un manque de vision globale en raison de sa situation de confins entre trois départements. Le résultat : une entente territoriale

qui a dégagé trois axes de travail prioritaires déclinés en 12 objectifs opérationnels. Ces axes concernent le développement économique, les transports, les déplacements et communications, ainsi que la mise en réseau des équipements structurants des territoires.

**Témoignage G4**  
**Christian Trouiller**  
Président de ViennAgglo

« Depuis 2008, une réflexion a été menée avec les communautés de la vallée du Rhône, l'État, et les grandes agglomérations telles que la Communauté d'agglomération des portes de l'Isère, sur l'intérêt de mettre en place des coopérations. L'organisation de ce vaste territoire est une réflexion qu'il faut mener à son terme. Ceci n'a pas toujours été bien compris, mais aujourd'hui, tout le monde est conscient de la nécessité de travailler ensemble et d'organiser le territoire. En effet, il existe entre ces territoires une véritable interdépendance car la population a depuis longtemps dépassé les limites administratives de nos collectivités. Quelles que soient ces limites, elles ne déterminent pas les choix des gens en ce qui concerne leur vie quotidienne, leur travail, leur logement. Il faut donc adapter les réponses aux besoins. Le pôle métropolitain permet de mettre en avant différents axes, et buts communs tels que le développement économique, les transports, la culture, le tourisme, et l'aménagement du territoire. Sans transfert de compétence, il est possible de déterminer des actions qui améliorent directement la vie des habitants. À terme, l'objectif est de structurer ce large territoire afin qu'il devienne un véritable pôle de cette grande métropole lyonnaise. »



ViennAgglo

**Témoignage TRIDAN**  
**Freddy Martin-Rosset**  
Président de la Communauté de communes Rhône-Valloire et maire d'Épinouze

« Durant l'élaboration du Scot des Rives du Rhône, nous nous sommes rendu compte que le territoire était « bien bordé » dans sa partie nord, mais pas dans sa partie sud, la plus méridionale. Il y avait une organisation territoriale à trouver, d'autant que ce bassin de vie était cohérent. Une étude a donc été lancée, coordonnée par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, afin de définir des axes de travail communs sur des enjeux forts, tels que l'économie ou les infrastructures. Nous avons travaillé durant deux années pour définir des perspectives d'actions communes. Aujourd'hui nous avons dégagé les thèmes importants pour le territoire et la population, et une structure s'est mise en place. Il s'agit d'une « entente intercommunale », qui n'est donc pas une structure propre, mais plutôt un mode de coopération souple entre intercommunalités. Le pouvoir est toujours détenu par les conseils communautaires. Cette organisation est un vrai avantage pour le territoire, car sa situation géographique n'est pas anodine. Il possède des atouts qu'il faut mettre en valeur et se forger un destin sans être sous une trop forte influence des grandes métropoles. »



CCR

**Jacques Alloua****Président de la Communauté de Communes des Deux Rives**

« Trois communautés de communes : les Deux Rives, La Galaure et les Quatre collines, ont décidé de demander leur adhésion au Syndicat mixte des rives du Rhône, en anticipation de leur fusion prochaine avec la communauté de communes Rhône Valloire. Cette décision a d'ailleurs été prise à une large majorité puisque 33 communes sur les 35 ont voté en ce sens. Il faut bien comprendre que nous avons l'obligation d'adhérer à un Scot, c'est une volonté de l'Etat, nous aurions pu choisir la Scot de Valence, mais celui des Rives du Rhône nous a semblé être plus approprié. En effet, nous avons mené des études préalables, notamment sur les flux de déplacements entre le domicile et le travail, et elles ont montré qu'un grand nombre de ceux-ci s'effectue vers le nord, d'où l'intérêt pour nous d'adhérer à ce dernier. Le Scot sera alors révisé afin de s'adapter à l'ensemble de ce nouveau territoire. Nous avons la volonté d'avancer le plus vite possible afin que ce dispositif puisse être mis en place de façon concrète. »



DR

**Denis Sauze****Président du Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay**

« L'idée d'un rapprochement avec le Scot des Rives du Rhône existe depuis environ cinq ans, mais la démarche de rapprochement à réellement débuté il y a un peu plus de deux ans. Elle est fondée sur la notion de « bassin de vie » : nous avons pu constater qu'il existe de nombreuses interactions, notamment au niveau travail-habitat, entre le bassin d'Annonay et la vallée du Rhône. La vallée du Rhône est, de plus, une zone dynamique au niveau industriel, dotée de nombreuses infrastructures routières et portuaires. Il semble donc difficile de s'en dissocier. Le but est désormais de réussir à équilibrer les choses en matière d'aménagement du territoire, d'économie, d'habitat, afin de ne pas devenir un territoire « dortoir ». Aujourd'hui les Rives du Rhône ont un document approuvé et applicable sur leur territoire, il va donc être révisé afin de prendre en compte les enjeux et les spécificités du Bassin d'Annonay. Nous allons désormais avoir une vision d'un territoire élargi, et allons apprendre à regarder au-delà des limites communales et communautaires. Nous sommes très heureux de cette démarche, qui était souhaitée par une majorité des élus du territoire, et qui permettra de renforcer notre identité. Nous espérons trouver et développer des complémentarités. »



DR



La ville d'Annonay. DR

## Scot acte II : Cap au Sud !

**Pour répondre à de forts enjeux de complémentarité, les élus du Scot des Rives du Rhône se sont entendus avec leurs homologues du Scot du bassin d'Annonay et de trois intercommunalités du Nord Drôme pour « partir en révision » sur un territoire élargi, plus proche du « grand bassin de vie Rhône médian ».**

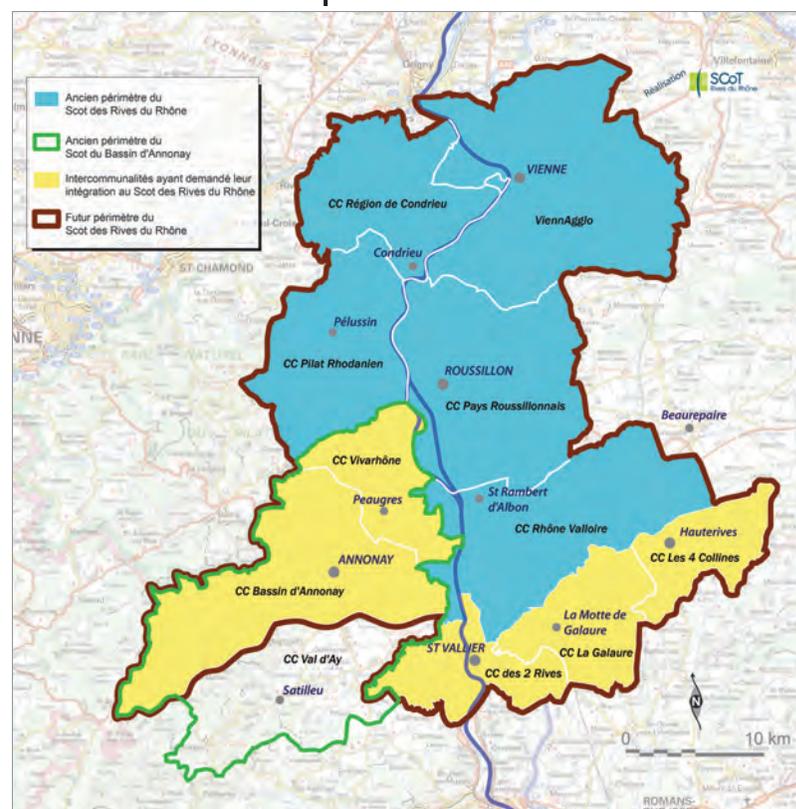
Les périmètres des Scot sont déterminés par la notion de bassin de vie, or les territoires sont aujourd'hui de plus en plus liés, interagissant les uns avec les autres. Souhaitant impulser une nouvelle dynamique, les syndicats mixtes des Scot des Rives du Rhône et du bassin d'Annonay ont donc décidé de fusionner leurs périmètres, permettant de répondre communément à des problématiques partagées. Trois intercommunalités du Nord Drôme, les communautés de communes des Deux Rives, de la Galaure et des quatre collines, se sont jointes à cette nouvelle aventure collective. Une révision du Scot des Rives du Rhône va donc s'engager pour établir des orientations d'aménagement à l'échelle de ce nouveau périmètre, en identifiant les enjeux et contraintes communes, et en développant notamment des complémentarités entre le territoire d'Annonay, bassin de vie rural marqué par un fort tissu industriel,

et les territoires de la vallée du Rhône.

Le conseil syndical des Rives du Rhône a déjà délibéré favorablement le 9 octobre dernier quant aux demandes d'adhésion de 5

des 6 intercommunalités concernées. Le nouveau Scot pourrait couvrir à terme près de 140 communes, 11 intercommunalités et environ 250 000 habitants.

### L'évolution du périmètre du Scot



IGN Autorisation n°5012-091